



## Information sur l'héritage

Par **Nilo**, le **14/11/2008** à **17:14**

Bonjour, j'ai mon ex-mari qui a perdu sa mère, dernier parent vivant, le 16 juillet 2008, mon divorce a été prononcé le 23 juillet 2008, par rapport à mon ex mari, ai-je droit à un regard sur sa succession, ayant été mariée 5 années avec lui. Je vous signale que le divorce a été établi sur violences conjugales et le 18 mars lors de la conciliation, je n'ai rien demandé. merci d'avance et bonne journée

Par **Marion2**, le **14/11/2008** à **19:59**

Bonjour,  
Vous n'avez aucun droit de regard sur la succession de votre ex-mari.  
Même si vous aviez été mariée, cette succession ne vous concernait pas non plus.  
Cordialement